

# Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1861-1862.

---

## COMMISSION DES PÉTITIONS.

---

### FEUILLETON N° 12.

---

#### Prompts rapports

POUR LA SÉANCE DU VENDREDI 9 MAI 1862.

---

M. DE BOE, *rapporteur.*

- | Numéros<br>du<br>feuilleton. | Numéros<br>du registre des<br>pétitions. |   |
|------------------------------|--|---|
| 1.                           | 15134.                                   | Par pétition datée d'Anvers, le 2 mai 1862,<br>Le conseil communal d'Anvers demande la démolition des deux citadelles qui menacent cette ville.—Concl.—Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Guerre, avec demande d'explications.                              |
| 2.                           | 15064.                                   | Par pétition datée d'Anvers, le 28 mars 1862,<br>La chambre de commerce et des fabriques d'Anvers demande la démolition des citadelles du nord et du sud de cette ville. — Concl. — Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Guerre, avec demande d'explications. |
| 5.                           | 15033.                                   | Par pétition sans date,<br>Un grand nombre d'habitants d'Anvers demandent la démolition des fronts armés qui, dans les deux citadelles, sont dirigés vers la ville. — Concl. — Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Guerre, avec demande d'explications.      |

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

4.	15137.	Par pétition datée d'Anvers, le 28 mars 1862,
----	--------	---

Plusieurs habitants d'Anvers, membres de l'association libérale et constitutionnelle de cette ville, prient la Chambre de décréter : 1° que l'État doit indemniser les propriétaires des terrains grevés de servitudes militaires par suite des nouvelles fortifications établies autour de cette ville; 2° qu'aucune servitude militaire ne peut être établie dans l'intérieur des villes et que celles qui pourraient exister sont supprimées; 3° que les deux citadelles placées au nord et au sud d'Anvers seront détruites immédiatement. — Concl. — Renvoi : 1° à MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Guerre, avec demande d'explications; 2° à MM. les Ministres des Finances, de la Justice et de la Guerre.

5.	15158.	Par pétition datée de Deurne, le 13 avril 1862,
----	--------	---

Les membres du conseil communal de Deurne demandent qu'il soit accordé une indemnité aux propriétaires de terrains frappés de servitudes militaires ou que le Gouvernement se rende acquéreur de ces propriétés. — Concl. — Renvoi à MM. les Ministres des Finances, de la Justice et de la Guerre.

